

01.06.2023 – 08:39 Uhr

La hausse du taux d'intérêt de référence aggrave la situation financière de nombreux ménages / Le coût du logement devient de plus en plus un risque de pauvreté



Lucerne (ots) -

Avec l'augmentation du taux d'intérêt de référence à 1,5 pour cent, rendue publique aujourd'hui, la situation s'aggrave en matière de coût des logements. L'augmentation imminente de nombreux loyers d'appartements arrivera en même temps qu'une augmentation des décomptes de charges, à échéance dans les semaines à venir. Caritas Suisse considère que les ménages à faible revenu sont exposés à de plus grands risques de pauvreté.

La hausse du taux d'intérêt de référence entraînera une augmentation de 3 % des loyers pour environ la moitié des locataires cet automne. À cela s'ajoute le fait que les bailleurs peuvent répercuter sur les loyers 40 % du renchérissement général. Parallèlement, les frais annexes augmentent. Les décomptes correspondants arriveront dans les boîtes aux lettres dans les semaines et mois à venir.

" Pour les ménages aux revenus les plus bas, ces coûts supplémentaires pour le logement sont une mauvaise nouvelle ", déclare Andreas Lustenberger, responsable du secteur Études et politique chez Caritas Suisse. En effet, ces derniers souffrent déjà de la hausse des prix des denrées alimentaires et des biens de consommation courante et de l'augmentation des primes d'assurance maladie. Selon Lustenberger : " Les charges financières deviennent de plus en plus insupportables, le risque de pauvreté augmente "

136 francs de plus par mois pour une famille moyenne

La charge supplémentaire diffère de cas en cas. Pour une famille de quatre personnes vivant dans un appartement avec un loyer de 1800 francs, le taux de référence entraîne un surcoût mensuel de 54 francs. À cela s'ajoute la hausse des loyers due au renchérissement : si le loyer n'a pas été adapté pendant deux ans, le renchérissement est d'environ 37 francs. Et les frais annexes augmentent d'environ 45 francs pour un chauffage au mazout standard. Cela représente un surcoût de 136 francs par mois rien que pour le logement.

Cela peut obliger les personnes concernées à supprimer les activités de loisirs des enfants ou à renoncer à une alimentation équilibrée. Elles devront aussi utiliser leurs réserves éventuellement encore disponibles. Comme les augmentations de coûts sont permanentes, cette ponction des réserves ne peut pas être une solution durable et peut conduire à une situation de détresse aiguë ou à l'endettement.

Précarisation de la classe moyenne inférieure

Caritas craint que cette évolution n'entraîne une précarisation de la classe moyenne inférieure. De plus en plus de personnes qui vivaient jusqu'à présent au-dessus du seuil de pauvreté sont concernées. Le monde politique ne parvient toujours pas à se mettre d'accord sur des mesures appropriées qui pourraient contrer cette évolution.

Une demande se fait de plus en plus pressante, en l'occurrence la mise à disposition de davantage de logements abordables. En outre, des subventions pour les loyers ainsi que d'autres formes d'aides financières directes sont nécessaires.

Contact:

Pour répondre à vos questions : Fabrice Boulé, responsable de la communication pour la Suisse romande

Courriel : fboule@caritas.ch, tél. : 078 661 32 76

Medieninhalte



En raison du taux d'intérêt de référence plus élevé, les coûts du logement vont augmenter en Suisse. Source : Caritas Suisse / Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100000088 / L'utilisation de cette image à des fins éditoriales est autorisée et gratuite, pourvu que toutes les conditions d'utilisation soient respectées. La publication doit inclure le crédit de l'image.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000088/100907361> abgerufen werden.